

AD / SPV

9 juin 1993, Gland

Résolution n° 4 proposée par l'AVMP

Considérant :

- l'autonomie restreinte des élèves de 1 P;
- la nécessité de dispenser un enseignement individualisé;
- l'importance capitale d'un bon démarrage dans la scolarité obligatoire;
- l'avantage pour les enseignants des degrés suivants de travailler avec des élèves ayant une bonne maîtrise des acquisitions de base;

la Société Pédagogique Vaudoise demande que :

les effectifs des classes de 1 P soient momentanément privilégiés par rapport à ceux des autres degrés primaires.